



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 13 juillet 2021

Après les annonces du Président de la République rendant obligatoire le pass sanitaire dans les premiers jours du mois d'août pour accéder aux cafés et restaurants, qu'il s'agisse des clients ou des personnels de l'hôtellerie-restauration, les premiers échanges sont intervenus aujourd'hui entre le gouvernement et les organisations professionnelles du secteur.

Jean Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État au Tourisme a présidé ce matin un Comité de Filière Tourisme tandis qu'Alain Griset, Ministre Délégué aux PME s'est entretenu dans l'après-midi avec les Présidents des 4 organisations représentatives du secteur : le GNC, le GNI, l'UMIH et le SNRTC.

A l'occasion de ces échanges, les membres du gouvernement ont présenté les chiffres de l'épidémie et les perspectives à venir en l'absence de nouvelles mesures sanitaires contraignantes.

Le message a été clair : le pass sanitaire est la seule et unique alternative à un couvre-feu ou à un confinement avec fermeture des cafés et des restaurants.

Rappelant que l'objectif des organisations professionnelles est d'éviter à la fois la propagation de l'épidémie et la fermeture des établissements, elles appellent à une vaccination générale des français pour atteindre l'immunité collective. Elles ont également insisté sur l'importance de faire respecter le pass sanitaire par nos chefs d'entreprises et leurs collaborateurs.

Mais les organisations ont par ailleurs fait état des craintes des professionnels liées à la mise en œuvre et au respect de ce pass sanitaire.

Elles ont notamment insisté sur la difficulté à convaincre près de 500 000 salariés encore non vaccinés à sauter le pas et à organiser leur vaccination en l'espace de seulement 3 semaines. Elles ont demandé un report de l'obligation de disposer du pass sanitaire pour les salariés à la prochaine rentrée.

Contacts presse

UMIH Ophélie Rota 06.82.82.95.82

GNI Franck Trouet 06.73.86.66.65



Elles ont également demandé au gouvernement de revenir sur la dégressivité des mesures de soutien économique afin de venir en aide à des établissements qui allaient se trouver privés d'un client potentiel sur deux.

Au stade des premiers échanges ainsi survenus entre le gouvernement et les représentants de la profession, il a été acté que le pass sanitaire serait applicable aux professionnels de la restauration à compter du début du mois d'août après la publication de la loi nécessaire à sa mise en œuvre.

Compte tenu des délais institutionnels, cette loi devrait intervenir à la fin de la 1^{ère} semaine d'août. Les traiteurs organisateurs de réceptions qui auraient pu être concernés par cette obligation dès le 21 juillet ne le seront qu'à compter du mois d'août. Les hôtels en seront exclus sauf pour leur partie restauration.

Cependant, le Ministre délégué aux PME s'est montré ouvert à la demande de report de la date d'entrée en vigueur du pass sanitaire pour les salariés du secteur et a ajouté sur ses modalités : « *Vous serez protégé par la loi* ».

Le Ministre a également confirmé le rendez-vous pris fin août avec les représentants du secteur afin de faire un point sur les mesures d'accompagnement financier et procéder le cas échéant aux ajustements nécessaires.

Les organisations professionnelles doivent poursuivre la concertation engagée avec le gouvernement en rencontrant très prochainement le Ministre du Travail et de l'emploi afin de s'assurer d'un report du pass sanitaire pour les salariés à la rentrée et examiner avec elle les contours de la prochaine loi.

Ainsi, les organisations professionnelles seront très vigilantes sur les discussions autour du projet de loi pour la mise en œuvre des mesures, notamment en faisant porter des amendements sur la responsabilité du chef d'entreprise ou pour exclure la terrasse du pass sanitaire.

Contacts presse

UMIH Ophélie Rota 06.82.82.95.82

GNI Franck Trouet 06.73.86.66.65